

COMMUNIQUE DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE - RDC

DEUX CADRES DE LA DC VILLE DE KISANTU ARRETES HIER PAR L'ANR BAS CONGO

(Communiqués 16/05b/2006)

DEUX CADRES DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE VILLE DE KISANTU - BAS CONGO - SONT EN ÉTAT D ARRESTATION A L ANR VILLE DE KISANTU ACCUSES D ACTIVITÉS POLITIQUES POUR AVOIR DISTRIBUE DES CARTES DE MEMBRE AUX NOUVEAUX ADHERENTS DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE DANS CETTE VILLE.

La DEMOCRATIE CHRETIENNE, D.C. en sigle, porte à la connaissance de l'opinion publique congolaise qu en date du 15 mai 2006, dans la soirée, au moins deux cadres de notre parti de la ville de Kisantu, au Bas Congo, M. Matondo Tyson et M. Modja, responsables sectionnaires de la cellule de District de Kisantu de la D.C. ainsi que d'autres militants dont nous n'avons pas encore l'identité et le nombre exact, ont été arrêtés dans leur domicile par la Police pour être acheminés manu militaire dans le bureau de l'ANR de la ville de Kisantu où on leur a reproché la distribution, au nom de notre parti, des cartes de membre aux nouveaux adhérents dans la ville de Kisantu et des villages environnants.

Tout en dénonçant les entraves au fonctionnement normal des partis politiques à deux mois de la tenue des élections en République Démocratique du Congo, la Démocratie Chrétienne PROTESTE vivement contre ces agissements arbitraires des responsables des services de renseignement qui continuent à afficher des attitudes partisans et à réprimer, surtout en province, les activités politiques des partis légalement implantés en RDC.

Cela est d'autant plus inquiétant car ces agissements répressifs constituent une violation flagrante tant de la Constitution de Transition que de celle adoptée par referendum constitutionnel et, de facto, ils empêchent les partis d'opposition d'organiser la pré-campagne électorale.

A cet effet, la DEMOCRATIE CHRETIENNE saisira officiellement tant le Ministère de l'Intérieur que le Vice-Président chargé de la Commission Politico - Juridique ainsi que pour information la CEI, afin que les autorités politiques s'attellent à l'élargissement immédiat des responsables politiques de la D.C. arrêtés et arbitrairement retenus par l'Agence Nationale de Renseignement en violation flagrant des droits civils et politiques reconnus à tous les congolais et à toutes les formations politiques légalement établies en République Démocratique du Congo.

Les violations des libertés politiques à la veille de la tenue des élections libres, transparentes et démocratiques, doivent être bannies et il est paradoxal qu'à quelques mois seulement de la tenue des premiers scrutins, l'activisme des dirigeants politiques des partis d'opposition soit considéré comme une activité "illégal".

Ce climat malsain, risque d'hypothéquer la crédibilité du processus électoral dans son ensemble car la discrimination dont sont victimes les responsables sectionnaires

de la DC au Bas Congo pénalise notre parti et elle est incompatible avec l'égalité de traitement reconnue à toutes les formations politiques participant aux élections, telle que garantie par la Constitution, la Loi électorale ainsi que l'ensemble de l'arsenal juridique qui régit le processus électoral.

Des lors, la DEMOCRATIE CHRETIENNE demande aux autorités chargées de la territorial et l'ordre public :

1. L'élargissement immédiat tant les cadres sectionnaires que des militants de la DEMOCRATIE CHRETIENNE arbitrairement retenus par l'ANR de la ville de Kisantu;
2. D'instruire les responsables territoriaux et ceux des agences de reinsegnements de ne pas afficher des attitudes partisans ni d'entraver les activités des partis politiques de l'opposition par des violations des libertés politiques et des libertés individuelles, ces agissements des territoriaux affichés à la veille des élections constituant un indice grave de fraude électorale.

Fait à Kinshasa le 16/05/2006
Honorable Betu KABAMBA,

Secrétaire Général de la D.C.

DEMOCRATIE CHRETIENNE,

D.C.
AVENUE COLONEL EBEYA 7

KINSHASA - GOMBE
Email: fsd@ht.st
<http://www.democratie-chretienne.ht.st>

N.REF. SEC.GEN/ DC/16/05-06

COMMUNIQUE
© Copyright Communiqués